

LE PRESIDENT DE NîMES UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.715-2 et R712-8 ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur de Nîmes Université adopté par le conseil d'administration provisoire de l'EPE le 24 septembre 2024 ;

Vu la délibération n°2025-15 délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de Nîmes Université pour fixer les tarifs d'inscription aux événements scientifiques organisés par l'établissement.

ARRÊTE**Article 1 - Organisation de la manifestation**

Il est organisé une manifestation intitulée « Cross Border Doctorials 2026 », séminaire résidentiel à destination des doctorants, du mardi 13 au jeudi 15 octobre 2026, au Mas des Sables à Aigues-Mortes (Gard).

Article 2 - Description de l'évènement

Le séminaire, d'une durée de trois jours, réunit des doctorants internationaux issus de diverses disciplines, travaillant en équipes pluridisciplinaires à la structuration de projets de recherche appliquée fondés notamment sur des programmes de financement européens tels qu'Horizon 2030.

L'évènement est centré sur les principaux défis sociétaux et vise à créer de la valeur ajoutée en développant des projets susceptibles de conduire à la création de start-ups.

Article 3 - Public éligible

La manifestation est ouverte aux doctorants du Collège Doctoral de l'Université de Montpellier, de l'École des Docteurs de Toulouse et des alliances européennes CHARM-EU, ACCROSS et UNIVERSEH.

Article 4 - Tarif

Le coût de participation est fixé à 400 € par doctorant, ce tarif comprenant la restauration, l'hébergement et le transport collectif Montpellier / Aigues-Mortes.

Fait à Nîmes le 05 octobre 2026

Benoit Roig
Président de Nîmes Université

Le Président
de l'université de Nîmes
Signé électroniquement par : Benoit Roig
Date de signature : 06/10/2026
Qualité : Président de Nîmes Université
Benoit ROIG